



Publié le 28 mai 2025

Délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 5

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Caroline MIRANDA et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Albane GENIN), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, Karine LORENZO, (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Léo MOLINIE (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-32 Délibération relative à l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA expose au conseil municipal que l'exercice 2024 du budget principal de la commune dégage un résultat d'exploitation de 791 709,23 €.

Il propose l'affectation de résultat 2024 comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 de la commune,
- 191 709,23 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2025 de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2025-09 du 24 mars 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 ;

VU la délibération 2025-10 du 24 mars 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 sur le BP 2025 ;

VU la délibération 2025-31 du 28 avril 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 ;

CONSIDERANT que la délibération 2025-09 a été retirée, en raison d'un écart entre le compte de gestion dressé par le Centre des Finances Publiques de Tarare et le compte administratif de la commune, soumis au vote lors du conseil municipal du 24 mars 2025 ;

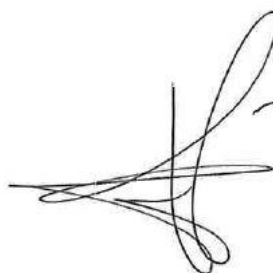
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération 2025-10 approuvant l'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025 ;
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 791 709,23 € réparti comme suit :
 - 600 000 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 de la commune,
 - 191 709,23 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2025 de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA

The image shows a blue ink signature of Diogène BATALLA written over a circular official seal. The seal contains the text "EDREUX-SAINT-JACQUES" and "MUNICIPALITE".

La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

The image shows a black ink signature of Frédérique MOULIGNEAU.